

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR

M. GÉRARD DUTIL, MAIRE DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

M. YVES DUTEAU, MAIRE DE LACOLLE

M. JACQUES DESMARAIS, MAIRE DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

M. ANDRÉ TREMBLAY, MAIRE DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

MME LISE TROTTIER, MAIRESSE DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

M. LOUIS HACK, MAIRE DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

M. CLÉMENT COUTURE, MAIRE DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS

Et avec l'appui de M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu (11^{ème} ville en importance au Québec) contre l'implantation de tout projet éolien industriel sur leurs territoires.

Messieurs les commissaires, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à nos préoccupations sur le dossier du projet éolien de Saint-Valentin.

Notre premier devoir, en tant qu'élu, est de gérer nos municipalités en concordance avec le milieu. Et le milieu ce sont nos citoyens. Nous sommes responsables de la vitalité de nos municipalités. Nous devons voir à leur épanouissement en favorisant une occupation dynamique, durable et harmonieuse du territoire.

Cela doit obligatoirement se faire avec et par les gens de nos communautés.

Il n'y a pas si longtemps, c'est le gouvernement provincial qui était le maître d'œuvre du développement du Québec. Le milieu municipal n'était, à toutes fins pratiques, que l'outil pour mettre en place les décisions gouvernementales.

Il n'en est plus ainsi de nos jours. Les élus municipaux sont ceux qui réalisent le développement du Québec. Le leadership de ce développement doit être assumé par les municipalités québécoises avec la collaboration des gens du milieu et en partenariat avec le gouvernement dans son rôle d'accompagnateur.

Le 23 mars dernier, l'Assemblée nationale a confié à la Commission de l'aménagement du territoire le mandat de faire une consultation générale, ce qui inclut de consulter la population, sur l'avant-projet de loi intitulé "Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme", sous-titré : Bâtissons ensemble les municipalités de demain.

Vous nous permettrez, Messieurs les commissaires, de citer le premier CONSIDÉRANT formulé en ouverture du document :

CONSIDÉRANT que le territoire du Québec, patrimoine commun de l'ensemble des Québécois, doit faire l'objet, sous la responsabilité conjointe du gouvernement et des élus municipaux et en consultation avec la population, d'un aménagement planifié et responsable, respectueux des principes du développement durable;

/2

Ainsi donc, nous retrouvons inscrit en premier lieu de cet avant-projet de loi que le territoire du Québec doit faire l'objet, **sous la responsabilité conjointe du gouvernement et des élus municipaux et en consultation avec la population , d'un aménagement planifié et responsable, respectueux des principes du développement durable.** Nous considérons cet énoncé capital au développement harmonieux du Québec. Nous considérons aussi que cet énoncé n'est pas nouveau pour nous, car nous avons toujours considéré que la consultation de nos populations était primordiale au développement de nos municipalités pour tout projet majeur.

En 2005, le deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec a ouvert tout grand les portes aux prospecteurs de vent et leur a permis de choisir unilatéralement des territoires d'implantation. Malheureusement, cela s'est fait au détriment de l'acceptabilité sociale de la part des communautés concernées.

Pourtant, sur le site internet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la démarche générale d'élaboration y était clairement définie. Et je cite : "Avant de procéder à l'installation d'un parc éolien, un projet doit passer par plusieurs étapes. Le point numéro un de cette démarche est :

1. Information auprès des communautés d'accueil

L'acceptabilité sociale est une condition essentielle au développement d'un projet éolien. Le soumissionnaire fait part en premier lieu aux communautés visées et aux autorités locales concernées de son intention d'amorcer un projet éolien.

Les facteurs clés de la réussite d'un projet éolien reposent notamment sur :

- L'information de la population;
- La communication; et
- La concertation de tous les intervenants concernés."

.../3

/3

Ainsi donc, quoique l'on veuille bien nous faire croire le contraire aujourd'hui en 2011, l'acceptabilité sociale était (nous n'avons rien vu qui le contredise à ce jour), une condition essentielle au développement d'un projet éolien. Le promoteur se devait de faire part en premier lieu aux communautés visées et aux autorités locales concernées de son intention d'amorcer un projet éolien.

En consultant les résultats de la pétition citoyenne effectuée à Saint-Valentin de l'ordre de 58% contre le projet et en prenant en compte la participation des citoyens lors de la première partie des audiences du BAPE, il est difficile de croire qu'une véritable consultation informative dédiée à la compréhension du projet s'est déroulée ici.

Comment, dès lors, s'étonner du refus global que ce projet éolien suscite aujourd'hui de notre part et de la part de la population environnante. Le promoteur a fait preuve d'un manque de respect du milieu. Sa politique d'information et de consultation auprès des citoyens et des municipalités environnantes a été déficiente au point tel que nous nous retrouvons aujourd'hui avec un problème déchirant d'acceptation sociale et, de surcroît, à un manquement grave aux principes mêmes de développement durable.

Ce projet n'a fait preuve d'aucune vision de développement social, économique et environnemental et aucun outil de planification n'a été élaboré avec les municipalités environnantes, en collaboration avec les citoyens, ce qui aurait pu amener à définir l'aménagement et le développement auxquels aspiraient nos collectivités vis-à-vis ce projet ou, le cas échéant, à voir sa mise en œuvre abandonnée.

.../4

/4

En 2007, dans "Les Orientations du gouvernement en matière d'aménagement, pour un développement durable de l'énergie éolienne", Mme Nathalie Normandeau dans son avant-propos écrivait; "Pour donner suite à sa décision de miser sur un développement durable de l'énergie éolienne, le gouvernement convie les citoyens et le milieu municipal à un dialogue axé sur la transparence et la participation active de la population". Que s'est-il passé ici pour que la transparence fasse défaut à ce point?

NOTRE RÔLE D'ÉLUS

Il nous importe aujourd'hui, en tant qu'élus, de vous faire part de notre opposition catégorique à l'implantation du projet éolien de Saint-Valentin. Nous désirons lever "le drapeau rouge" sur ce qui nous apparaît être un vol de territoire et un viol de nos droits municipaux et des droits de nos citoyens. Nous ne pouvons permettre que ce projet se concrétise car il n'a fait montre d'aucune vraie politique d'information et de consultation.

Nos Municipalités régionales de comté, MRC du Haut-Richelieu et MRC des Jardins-de-Napierville, furent désignée à l'époque comme étant les mieux placées pour dégager la vision d'ensemble du territoire nécessaire à une bonne prise en considération de l'impact des projets éoliens. Nous pouvons certifier qu'elles n'ont pas démontré leur capacité à élaborer, de concert avec les intervenants du milieu, des solutions originales et bien adaptées aux particularités de notre territoire, comme le préconisait, encore une fois, "les orientations du gouvernement en matière d'aménagement, pour un développement durable de l'énergie éolienne".

Aussi, en ce qui concerne le projet de Saint-Valentin, très peu d'intervenants concernés ont été consultés, si ce n'est la dizaine de propriétaires terriens qui recevront des éoliennes sur leur terre et le conseil municipal de l'époque, dont quelques membres ont fait preuve d'une grande ouverture pour leurs propres bénéfices.

.../5

/5

La confiance des citoyens est durement ébranlée envers leurs élus. Nous le déplorons. Nos citoyens ne comprennent pas que les représentants qu'ils ont élus n'aient pas été consultés sur les enjeux évidents de la filière énergétique dans la région.

Ainsi donc, il est de notre devoir, dans l'intérêt public et dans le but de prévenir un développement impropre et incompatible à notre région, de vous demander, messieurs les commissaires, de faire avis au ministre Pierre Arcand du non fondé de l'acceptation du projet éolien de Saint-Valentin.

La vision stratégique du milieu préalable à l'implantation de ce projet est absente.

L'appréciation objective des conséquences qu'aura ce projet sur notre milieu n'a pas été fait. Cet appréciation aurait dû être élaboré au début du processus, en collaboration avec tous les intervenants; MRC, municipalité concernée et municipalités environnantes, citoyens et promoteur.

Le manque évident de volonté, de la part du promoteur, à informer la population du projet à l'étude s'apparente à un déni des aspirations de nos populations pour leur milieu de vie. Le promoteur n'a mis aucun effort à informer réellement les citoyens sur tous les aspects du projet et à les consulter sur leur appréhension. On a fait fi de nos collectivités.

Pour le respect de nos communautés et dans un souci de développement durable et équitable de notre région, nous les maires démocratiquement élus de sept municipalités environnantes, demandons à Monsieur Pierre Arcand, ministre du développement durable, des régions et de l'occupation du territoire de recommander à la table des ministres le rejet du projet éolien de Saint-Valentin. Nous vous demandons, messieurs les commissaires, de livrer à monsieur le Ministre Arcand, l'énoncé de notre message.

Merci.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU

BAPE

PAR LA COALITION DES MAIRES DE SEPT MUNICIPALITÉS

M. Gérard Dutil, Maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

M. Yves Duteau, Maire de Lacolle

M. Jacques Desmarais, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu

M. André Tremblay, maire de Saint-Cyprien-de-Napierville

Mme Lise Trottier, Mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur

M. Louis Hack, Maire de Saint-Georges-de-Clarenceville

M. Clément Couture, Maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois

On peut rejoindre les membres de la coalition via le bureau de

Monsieur le maire Gérard Dutil
959, rue Principale
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Qc J0J 1G0
450-291-3166